

Couvent franciscain obs. Ste-Marie de Șumuleu Ciuc / Csíksomlyó

Auteur principal

de CEVINS Marie-Madeleine

Rédaction

Terminée

1) Identifiants et bref historique du couvent

Numéro (Cartes)

274

Géoréférencement

POINT (25.825631 46.378843)

Ordre

OFM Obs

Province mendiante en 1500

Hongrie

Provinces mendiante entre 1220 et 1550

Province mendiante entre 1250 et 1500

Province mendiante

Hongrie

Custodie

Transylvanie

Pays entre 1220 et 1550

Pays entre 1250 et 1500

Pays entre 1250 et 1550

Royaume de Hongrie

Pays actuel

Roumanie

Localité actuelle

Șumuleu Ciuc

Localité en hongrois

Csíksomlyó

Localité en latin médiéval

Chyk, Chiik, Somlyo

Type de localité

Bourgade

Présence d'un autre couvent mendiant

Non

Sociographie de la localité

[Paysan\(s\)](#)

Année de fondation

[1441](#)

Fondateur

[Jean de Hunyad](#)

Sociographie du fondateur

[Aristocrate\(s\), baron\(s\), magnat\(s\)](#)

Taille

- 1509 : moins de 12 frères (couvent désigné comme *locus*)
- 1535 : 14 frères (dont 7 prêtres, 1 novice, 6 frères lais)
- 1562-1572 : 7 à 8 frères
- 1601 : un seul frère, âgé et aveugle
- 1626 : repeuplement du couvent

Résumé

1400 Autorisation pontificale de fonder un couvent franciscain dans ce lieu (*Billich*), parmi quatre localités

1441 Première mention de ce couvent, en tant que création de Jean de Hunyad, avec pour vocation d'encadrer les populations sicules et de servir de point de départ aux missions anti-hussites programmées en direction de la Moldavie

1448 Fin des travaux de construction de l'église

1462 Mathias Corvin confirme les privilèges reçus de Jean de Hunyad en 1442

1515 Le voïvode de Transylvanie Jean de Szapolya confirme les privilèges reçus de Mathias Corvin et de Jean de Hunyad

1535-1570 Mention d'une communauté de tertiaires rattachée à ce couvent, qui avait un confesseur (1535) et avait la charge des tertiaires de Braşov depuis 1531

1552-1553 Couvent incendié par les troupes du voïvode de Moldavie

1626 Après un demi-siècle de dépeuplement continu, le couvent accueille de nouveaux frères

Ce couvent, l'un des rares à avoir fonctionné sans discontinuité depuis le Moyen Âge, reste le lieu de pèlerinage des "Sicules", qui vénèrent en particulier la statue de Marie réalisée autour de 1520.

2) Documentation connue sur le couvent

Bibliographie générale

BOROS Fortunát, *Az erdélyi ferencrendiek* [Les Franciscains de Transylvanie], Cluj-Kolozsvár, 1927

GYÖRGY József, *A ferencrendiek élete és működése Erdélyben*, Cluj-Kolozsvár, 1930

KARÁCSONYI János, *Szent Ferencz rendjének története Magyarországon 1711-ig*, Budapest, 1922-1924, t. II, p. 26-34

ROMHÁNYI Beatrix, *Kolostorok és társaskáptalanok a középkori Magyarországon*, Budapest, 2000, p. 19

RUSU Adrian Andrei (dir.), *Dicţionarul mănăstirilor din Transilvania, Banat, Crişana şi Maramureş*, Cluj-Napoca, 2000, p. 172-174

Aspects économiques

BOROS Fortunát, *A csiksomlyói harminckét Confrater* [Les trente-deux confrères de Csiksomlyó], Kolozsvár, 1923.

Sources

Sources manuscrites :

Budapest, *Magyar Nemzeti Levéltár* [Archives Nationales Hongroises], *Országos Levéltár* (MNL)

- DL 29090 (= confirmation des privilèges des *vitrici seu confratres* du couvent par le voïvode de Transylvanie Jean de Szapolya, 28 juillet 1519, transcription - la notice MNL indique "26 juillet")

Sources imprimées :

BUNYITAY Vincze, RAPAICS Rajmond, KARÁCSONYI János, *Monumenta ecclesiastica tempora innovatae in Hungaria religionis. Egyháztörténelmi emlékek a magyarországi hitújítás korából*, Budapest, t. I-V, 1902-1912, t. II, p. 515 (= droit de quêter du vin dans un village, 1550)

LUKCSICS Pál (éd.), *Diplomatica Pontificum saeculo XV. XV.századi pápák oklevelei*, Budapest, 1931-1938, t. I, p. 220 n° 832 (= indulgences du 27 janvier 1445, regeste)

SZABÓ Károly (éd.), *Székely oklevéltár*, t. 1, Kolozsvár, 1872, I, p. 153-154, n°124 (= indulgences du 27 janvier 1445 /"1444") et p. 340-342 n° 242 (= confirmation des privilèges des *vitrici seu confratres* du couvent, 28 juillet 1519) [édition fautive]

Privilèges économiques accordés au couvent

[Exemption de péages et autres taxes](#)

Agents externes

Agent externe

Type d'agent externe

Confrater

Vitricus

Date de mention

1442, 1462 (2 décembre), 1519 (28 juillet)

Nombre

32

Mode de désignation

élus avec l'accord des frères

Attribution

gestion, approvisionnement, ?

Détail

Le 28 juillet 1519, à la demande du gardien du couvent nommé Jean de Gyula, le voïvode de Transylvanie Jean de Szapolya, confirme les privilèges antérieurement accordés aux *confratres* du couvent par Jean de Hunyad (en 1442) puis par Mathias Corvin (2 décembre 1462, charte que lui a apportée le gardien), par lesquels plusieurs habitants (au nombre de 32 dès le règne

de Mathias) portant le titre de *vitrici seu confratres* et placés au service des frères étaient déclarés exempts de toute taxe, contribution ou obligation.

La charte précise qu'ils étaient nommés avec l'assentiment des frères et ne pouvaient être destitués ou jugés dans leur accord :

ut nemo omnino hominum eosdem vitricos sew confratres ecclesie predicte ad aliquod officium sew servicium sine ipsorum fratrum voluntate eligere, nullusque ad deponendum juramentum citare, aut quoquomodo iudicare posset et valeret. [SZABÓ (éd.), p. 341]

Mathias les avait exemptés, eux et leurs successeurs, de leurs obligations militaires et de toute taxe sur leurs maisons :

Insuper quod idem serenissimus Matthias Rex eosdem triginta duos confratres, futurosque eorum successores, ab omni expeditione bellica tam generali quam particulari, ingressioneque lustracionum, domos etiam eorum ab omni censuum, taxarum, decimarum, nonarum, capeciarum, serviciorum quorumlibet plebeorum et civilium exhibicione, contributionum nostrarum tam ordinariarum quam extraordinariarum solucione exemptos et immunes semper esse voluerit, concesserit et iusserit. [p. 341]

Le voïvode accepte de confirmer ces privilèges, au nom du roi Louis, à condition seulement que les *confratres* accomplissent leur service pour le compte du couvent en obéissant aux ordres donnés par les frères, sans quoi ils seraient affectés à un autre couvent :

ea tamen condicione, ut iidem confratres ipsorumque successores universi modo consuetudo ad predictum claustrum inservire, iussaue fratrum exequi teneantur, si qui contumaces obedire nollent, alii loco ipsorum assignentur. [p. 341-342]

Quelle était la tâche exacte de ces hommes étonnamment nombreux ? S'agissait-il de protecteurs armés, d'artisans chargés d'accélérer la construction des bâtiments, de paysans cultivateurs plaçant leurs bras au service des frères, ou bien d'intendants comme dans les autres couvents de l'Observance franciscaine ?

Fortunát Boros considère que la date de 1442 est fautive et qu'il faut la remplacer par 1447, à une période où la construction du couvent n'était pas encore terminée. Les 32 "confrères" étaient du personnel (ou main d'oeuvre gratuite) mis à la disposition des frères pour terminer les travaux.

< BOROS, p. 27-30

La terminologie employée, leur soumission aux membres de l'Ordre et le mode de rémunération appliqué (exemption fiscale et militaire) les rapprochent pourtant des autres intendants de couvent (*procurator, confrater*).

Cela ne répond pas à la question de savoir pourquoi ils étaient si nombreux. Seule explication plausible compatible avec le modèle observant : l'afflux de pèlerins (selon la bulle d'indulgences de 1445), un afflux tel qu'il fallait un personnel important pour gérer les dons induits.

5) Biens et revenus fonciers (stables) du couvent

Biens et revenus fonciers

Bien ou revenu foncier

Evolution dans le temps

Bien qu'aucune source ne mentionne de biens fonciers appartenant au couvent ou exploité par lui, le nombre très élevé (32) de *vitrisci seu confratres* mentionnés en 1462 puis 1519 comme étant placés au service des frères - voir Décideurs) pourrait laisser entendre que ces derniers n'étaient pas simplement des agents comptables (chargés entre autres de la gestion des aumônes et du produit des quêtes) mais aussi des exploitants, cultivateurs

ou paysans travaillant pour le compte des frères.

Toutefois, l'appartenance de ce couvent à l'Observance rend peu plausible ce scénario au milieu du XV^e siècle. L'importance du flux de pèlerins (et donc de dons) en direction de ce couvent pourrait expliquer le nombre de ces intendants.

6) Biens et revenus non fonciers du couvent

Biens et revenus non fonciers

Bien et revenu non foncier

Type de bien ou revenu non foncier

Quête

Date de mention

1550

Observations

En 1550, le chapitre provincial décide que seuls les frères de ce couvent pourront quêter du vin dans le village de Senereuş / Szénaverős (à environ 140 km !), dans le comitat de Târnavă-Mică / Kisküküllő :

Item fratres Chykienses habeant pro questa vinaria Zenaheweres.

< KARÁCSONYI, II, p. 28 ; BUNYITAY *et alii* (éd.), II, p. 515

8) Cadre de vie des frères : bâtiments et équipements

Eglises conventuelles

Eglise conventuelle

Période de construction

1441-1448

Etat général

L'église actuelle date du début du XIX^e siècle.

Nefs - Choeurs - Plans

Plan originel calqué sur celui de l'église du couvent de Teiuș / Tövis. Choeur allongé.

Clocher unique en briques érigé sur le modèle de celui de l'église de Târgu Mureș / Márosvásárhely.

< ROMHÁNYI, p. 19

Richesses ornementales

Une description tardive, celle de l'auteur franciscain Leonárd Losteiner (mort en 1826) peu avant la démolition de l'église actuelle, mentionne une fresque représentant une Crucifixion sur le mur occidental, avec Marie, Jean et François d'Assise, et la date de "1448".

< KARÁCSONYI II, p. 26



Statue de la Vierge Marie (v. 1520)

[Source](#)

Batiments conventuels

Batiment conventuel

Sous-ensembles architecturaux

Scriptorium

Bibliothèque

Equipement du couvent

Livres

Observations équipements

Bibliothèque mentionnée en 1444.

Atelier d'écriture (et de reliure) mentionné vers 1500.

9) Economie du salut

Indulgences

Indulgence

Année

1445

Donneur d'indulgence

Pape

Indulgence

Le 27 janvier 1445, le pape Eugène IV accorde 7 ans d'indulgence, à la fête de la Visitation, à tous les visiteurs et contributeurs de la construction de l'église de ce couvent, récemment construite et inachevée :

ad ecclesiam beate Marie... domus ordinis fratrum minorum de observantia, que in territorio ville Somlyo Transsilvane diocesis... de novo construi cepta et adhuc in suis structuris et edificiis perfecta non existit.

< SZABÓ (éd.), I, p. 153-154, n°124 ; LUKCSICS (éd.), II, p. 220 n° 832

Pèlerins

La bulle d'indulgences de 1445 précise que l'église attirait déjà des pèlerins et affirme son intention de maintenir ce flux :

ad ecclesiam beate Marie [...] ingens fidelium multitudo devocionis causa confluere consueverit, ac dietim non cessat confluere

< SZABÓ (éd.), I, p. 153-154, n°124